



Ordonnance de télécom CRTC 2012-144

Version PDF

Ottawa, le 9 mars 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Norouestel Inc.	881	le 2 février 2012
Tuckersmith Communications Co-operative Limited	28	le 3 février 2012

Secrétaire général